Le 19 novembre 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

Par lettre en date du 19 novembre, le Gouvernement a demandé l'inscription en dernier point de l'ordre du jour du vendredi 20 novembre, après-midi et soir, de la suite éventuelle de l'examen de la proposition de loi visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du vendredi 20 novembre s'établit comme suit :

PROJET DE LOI DE FINANCES

Vendredi 20 novembre 2026

À 9 h 30

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2027** (n° 155, 2026-2027)

= > **Discussion générale**

• Temps attribué au rapporteur général de la commission des finances : 15 minutes

• Temps attribué au président de la commission des finances : 10 minutes

• Temps attribué aux orateurs des groupes : 2 heures

• Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 19 novembre à 15 heures

L'après-midi et le soir

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2027** (n° 155, 2026-2027)

=> **Examen de l'article liminaire**

• Délai limite pour le dépôt des amendements à l'article liminaire et à l'article 55 : jeudi 19 novembre à 11 heures

• Délai limite pour l'ajout d'un signataire aux amendements à l'article liminaire et à l'article 55 : vendredi 20 novembre à l'ouverture de la discussion générale

• Réunion de la commission pour examiner les amendements à l'article liminaire et à l'article 55 : vendredi 20 novembre matin

=> **Examen de l'article 55 :** évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne

• Temps attribué au rapporteur spécial de la commission des finances : 5 minutes

• Temps attribué au président de la commission des affaires européennes : 3 minutes

• Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes

• Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 19 novembre à 15 heures

- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **reconnaître** une **présomption** de **légitime défense** pour les **forces** de l'**ordre** dans l'**exercice** de leurs **fonctions** (texte de la commission, n° 168, 2026-2027)